

Cayenne le, **27 JUIL 2017**

## COMMUNIQUE

Dans le cadre Du Mois de la Ville 2017, le **Maire** de la Ville de Cayenne invite les commerçants ambulants, restaurateurs et associations à **adresser leurs demandes d'autorisation d'occupation du domaine public au plus tard au vendredi 08 septembre 2017.**

**Le nombre d'emplacements étant limité, les attributions se feront sur les critères suivants :**

- l'intérêt pour le public de l'activité exercée,
- l'originalité des produits proposés,
- le respect du délai d'inscription,
- la situation administrative du dossier du demandeur auprès du service Affaires Economiques et Diverses de la Ville.

**Les formulaires de demandes devront être OBLIGATOIREMENT** remplis auprès du Pôle Gestion du Domaine Public aux Services Techniques, situés Rond-point Boulevard de la République – CAYENNE. Ils devront se munir : d'un K-BIS de moins de trois mois, d'une attestation d'assurance à responsabilité civile pour l'année en cours et d'une pièce d'identité.

**Les paiements devront être effectués** auprès du régisseur des Services Techniques, sis Boulevard de la République **au plus tard le vendredi 29 septembre 2017** afin que les arrêtés d'autorisation soient remis par le Pôle Gestion Domaine Public de la Direction de l'Aménagement.



**Le Maire**

  
**Marie-Laure PHINERA-HORTH**